



Autorité environnementale

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>

**Nouveau programme national de
renouvellement urbain (NPNRU) du quartier
prioritaire (QVP) du Val-Fourré sur la commune
de Mantes-la-Jolie (78)
Constat de retrait**

n°Ae : 2021-93

Avis délibéré n° 2021-93 adopté lors de la séance du 18 novembre 2021

Constat de retrait d'une demande d'avis

L'Ae a été saisie pour avis par le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, l'ensemble des pièces constitutives du dossier ayant été reçues le 30 août 2021. Il en a été accusé réception par courrier du 1^{er} septembre 2021.

Par courrier en date du 18 novembre 2021, annexé, le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a informé le président de l'Ae de sa décision de retirer le dossier relatif au projet du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire (QVP) du Val-Fourré sur la commune de Mantes-la-Jolie (78) .

Réunie en séance le 18 novembre 2021, l'Ae a été informée par son président qu'il convenait de prendre acte de ce retrait.



Le Président

Ministère de la transition écologique
Conseil général de l'environnement et du
développement durable
Monsieur Philippe LEDENVIC
Président de l'autorité environnementale
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Aubergenville, le **18 NOV. 2021**

2021-CS-Retrait EI-0344
Réf. : DRU-2021-27
Direction générale adjointe Aménagement du territoire
Direction Renouvellement urbain
Dossier suivi par : Camélia YAHIAOUI
Contact : 06 03 45 16 07 – camelia.yahiaoui@gpseo.fr

Objet : Projet de renouvellement urbain du Val Fourré à Mantes-la-Jolie - demande de retrait de dossier d'étude d'impact pour modification

Monsieur le Président,

Le dossier d'étude d'impact du projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie vous a été adressé le 30 août 2021. Il intégrait un projet d'aménagement de la dalle Ronsard incluant la réhabilitation des tours Mercure et Pluton. La décision de procéder à leur démolition venant d'être actée par l'ensemble des partenaires du projet, il convient par conséquent de modifier l'étude d'impact pour ce secteur uniquement.

Je vous demande donc le retrait du dossier d'étude d'impact le temps de vous renvoyer un dossier actualisé dans les meilleurs délais pour permettre la poursuite de son instruction, la concertation préalable ayant été menée en prenant en compte les démolitions de ces deux tours.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,

Raphaël COGNET

Copies :

- Monsieur Raphaël COGNET, Maire de Mantes-la-Jolie
- Monsieur Gilles BOUVELOT, Directeur général de l'EPFIF
- Monsieur Raphaël SODINI, Préfet délégué pour l'égalité des chances

